



## Litige avec credipar , société de ma lld automobile

-----  
Par Visiteur

Je paie depuis le 28/10/2008 une Location Longue Durée à credipar pour mon peugeot partner.Mensualité 262.38 euros. Je téléphone vendredi 24/09/10. Pas de trace de mes paiements!!!! Le responsable me somme de restituer le véhicule!! Je demande à ma banque une attestation. Le responsable Crédipar me dit que je dois tjrs rendre le véhicule malgré qu'ils aient retrouvé la somme. Et me dit que j'ai une somme de 4300 euros de dénonciation de contrat à devoir! Je vous demande, le contrat devant se terminer en 10/10/2012, si je dois réellement rendre ce véhicule?? Détail important : je réside en Suisse où je travaille comme Infirmière. En effet , ils n'ont pu saisir le véhicule! Dois-je continuer les paiements chez huissier pendant 2 ans?  
Merci de me répondre.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Je paie depuis le 28/10/2008 une Location Longue Durée à credipar pour mon peugeot partner.Mensualité 262.38 euros. Je téléphone vendredi 24/09/10. Pas de trace de mes paiements!!!! Le responsable me somme de restituer le véhicule!! Je demande à ma banque une attestation. Le responsable Crédipar me dit que je dois tjrs rendre le véhicule malgré qu'ils aient retrouvé la somme. Et me dit que j'ai une somme de 4300 euros de dénonciation de contrat à devoir! Je vous demande, le contrat devant se terminer en 10/10/2012, si je dois réellement rendre ce véhicule?? Détail important : je réside en Suisse où je travaille comme Infirmière. En effet , ils n'ont pu saisir le véhicule! Dois-je continuer les paiements chez huissier pendant 2 ans?

Si j'ai bien compris, vous avez toujours payé vos mensualités "rubis sur l'ongle" et êtes à jour de tous vos paiements?

Si Credipar a retrouvé trace de vos paiements; quels sont les arguments avancés propre à justifier de la restitution du véhicule?

Très cordialement.